commune de SIAUGUES - SAINTE - MARIE

PV DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU samedi 1er mars 2025
A 9h - SALLE DU CONSEIL

Date de convocation	22/02/2025
Liste des présents	M. RUAT Gilles, Mme CARLET Annie, M. RICHARD André, Mme LIONNET Andrée, Mme VIGOUROUX Edwige, M. PAYS Robert, M. MARTIN Pascal, Mme PELET Carole
Liste des absents avec procurations	M. ATTARD Yves a donné pouvoir à M. RICHARD André Mme BARBALAT Catherine a donné pouvoir à Mme LIONNET Andrée M. ROYER Christian a donné pouvoir à M. PAYS Robert M. COHADE Serge a donné pouvoir à Mme CARLET Annie
Liste des absents	M. JOUVE Mathieu, M. VIALLET David
Président de séance	Gilles RUAT
Secrétaire de séance	Andrée LIONNET
Approbation du PV du conseil municipal du 15/02/2025 : le PV a été validé à l'unanimité	

Délibération n°2025_09 Adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Haute-Loire	
Adhésion au service Assistance retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire. Ceci permet à la collectivité de déléguer son rôle d'employeur au CDG *pour les dossiers relatifs à la CNRACL* (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales)	*adoptée à l'unanimité*

Délibération n°2025_10 Bâtiment Péchaud - Demande de subvention auprès de l'ANCT	
Le Conseil décide, suite à l'acquisition du fonds de commerce en vue de l'acquisition du bâtiment, de solliciter une subvention auprès de l'ANCT au titre du *dernier commerce sur la commune de ce type.* Le montant des travaux nécessaires sur ces bâtiments s'élève à 148 224 € HT. La subvention peut atteindre 50 % du montant de la dépense (plafonné à 100 000 €), soit une subvention de 50 000 € HT maximum.	*adoptée à l'unanimité*

Délibération n°2025_11 Validation des choix de la CAO – Lots 2 et 3 du plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable	
le conseil municipal décide de valider les choix de la CAO et d'autoriser le Maire à signer les marchés publics suivants : • **Lot 2 : Génie civil et électromécanique** avec l'entreprise ODTP CEGELEC ; pour un montant de : 478 676,46 € HT • **Lot 3 : Réseaux** avec l'entreprise FAURIE SA ; pour un montant de : 376 012,00 € HT (partie Commune). Pour mémoire, la partie SGEV s'élève à 168 705,50 € HT.	*adoptée à l'unanimité*

Délibération n°2025_12 Validation du devis pour l'équipement de la partie cuisine-buvette de la nouvelle halle couverte	
Après avoir étudié plusieurs propositions d'équipement en matériel professionnel, le CM décide de retenir la proposition suivante: Tavenard Frères, pour un montant de 10 240,00 € HT	*adoptée à l'unanimité*

Délibération n°2025_13 Assujetissement à la TVA du Fonds de Commerce ex Relais 43	
Suite au choix d'acquérir l'ancien Relais 43, les locaux commerciaux seront mis en location de professionnels. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de l'assujettissement à la TVA du Fonds de Commerce « ex-Relais 43 ».	*adoptée à l'unanimité*

Délibération n°2025_14 Forêts sectionnales de Farges et Limagne : destination des coupes de bois pour l'exercice 2025	
Le CM accepte la proposition de l'ONF qui propose au conseil municipal de changer la destination et le mode de commercialisation de deux lots de coupe (l'une en FS de Farges, l'autre en FS de Limagnes), comme suit : vente par contrat d'approvisionnement / Bois façonnés (bord de route)	*adoptée à l'unanimité*

Délibération n°2025_15 ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2024 76 - Marché 2024-03 Construction d'un centre technique municipal – Validation du lot n°4	
Modification du choix des matériaux concernant le lot n°4 « Couverture - Bardage » du marché 2024-03, accordé par décision du 7 septembre 2024 à l'entreprise PARRIN AS SARL. Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer le marché public avec l'entreprise PARRIN pour un nouveau montant de 141 552.98 € HT avec option couverture en panneaux sandwich, somme inférieure au montant initial qui était de 153 505,78 € HT.	*adoptée à l'unanimité*